Les Islettes

C'est l'IDEALE !

Octobre 2026 – n°16

BULLETIN MUNICIPAL

Dans ce numéro :

Edito du Maire 1
Etat civil 1
Vie Locale - L'actualité locale en résumé 2
Les effectifs scolaires 3
Croquis du rendu à postériori des travaux 4
Nouvelle campagne de stérilisation des chats errants 4
Déchets & Tri : chaque geste compte ! 5
Les déjections canines 5
Le phénomène de retrait-gonflement 6
Soutenez la réfection des vitraux d'une église dans la Meuse ! 6
Vie Associative-Retour sur l'été 2026 7
A savoir 8
Vie Associative – A vos agendas ! 8

Edito du Maire

Mesdames, Messieurs, chers concitoyens,

J'ai tout d'abord une pensée particulière pour nos enfants qui ont repris le chemin de l'école. Qu'il s'agisse d'une première rentrée en maternelle, du passage dans une nouvelle classe ou de la découverte de nouveaux horizons pour les plus grands, cette étape est toujours un moment important.

Je leur souhaite à toutes et à tous une année riche en découvertes, en apprentissages et en réussites. J'adresse également mes sincères remerciements aux enseignants, aux personnels des écoles, aux équipes périscolaires ainsi qu'aux parents, qui accompagnent chaque jour nos jeunes avec bienveillance et dévouement.

La rentrée est également celle de nos associations, véritables moteurs de la vie locale. Grâce à l'engagement de leurs bénévoles, Les Islettes demeure une commune dynamique, solidaire et conviviale. Je tiens à les remercier chaleureusement pour le temps, l'énergie et la générosité qu'ils consacrent aux autres.

Cet été a par ailleurs été marqué par des épisodes de fortes chaleurs. Dans le cadre du «plan canicule» et conformément aux arrêtés préfectoraux pris pour garantir la sécurité de tous, certaines festivités ont dû être annulées. Je mesure pleinement la déception que ces annulations ont pu susciter, tant auprès des habitants que des associations et bénévoles mobilisés pour leur organisation. Ces décisions, bien que regrettables, étaient nécessaires afin de préserver la santé et la sécurité de chacun. Je remercie toutes celles et tous ceux qui ont fait preuve de compréhension et de responsabilité dans ces circonstances exceptionnelles.

Depuis notre élection, avec l'ensemble du Conseil municipal, nous avançons avec détermination, dans un esprit de dialogue, de transparence et de responsabilité. Les défis sont nombreux, mais notre volonté demeure intacte : faire des Islettes une commune où chacun trouve sa place, où les services publics répondent au mieux aux besoins de tous et où il fait bon vivre. Les semaines à venir seront consacrées à la poursuite de nos projets en faveur de notre cadre de vie, de la sécurité, de la transition écologique, de nos équipements.

Je reste convaincu que les plus belles réussites sont celles que nous construisons ensemble. C'est dans cet esprit de confiance, de respect et d'engagement collectif que nous continuerons à préparer l'avenir de notre commune.

Je vous souhaite, à toutes et à tous, une belle saison automnale, ainsi que santé, sérénité et réussite dans vos projets.

Bien cordialement,

Votre Maire
Ludovic POCHON

Etat civil

DÉCÈS

Louis CACCIATORE	11/07/2026
Pierre POSE	29/08/2026

MARIAGES

Monia VIMART & Claude COMMANDOUX	27/06/2026
Marion HUARD & Marie MARTINEZ	04/07/2026
Corine AUBRY & Vincent BOUSSELIN	01/08/2026
Manon KALANQUIN & Benoit CHARRON	06/06/2026
Julie DEREMARQUE & Sébastien MARTINET	12/09/2026

NAISSANCE

Alice CONTRERAS	09/07/2026

COMMUNE DES ISLETTES

« Les Islettes, c'est L'IDÉALE »

Commune de Les Islettes – Meuse
37 rue Jules Bancelin - 55120 LES ISLETTES

Chargée de communication : Aurore PECHEUX
Directeur de la Publication : Ludovic POCHON

Site Internet : www.lesislettes.fr
Facebook : Commune des Islettes
Tél : 03 29 88 28 12 ou 03 29 88 38 82
Messagerie : mairie@lesislettes.com

Bulletin papier imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique et version numérique en PDF sur le site de la mairie.

Vie Locale – L'actualité locale en résumé

Représentants des Islettes aux commissions thématiques intercommunales

Commissions thématiques	Vice-président en charge de la compétence	Représentants des Islettes
1ère : Voirie, Cadre de vie & Mobilité	Christian MAGISSON	Philippe LARMUSIAUX
2ème : Cohésion sociale	Anne-Catherine BONNET	Marie-Agnès SAUPIQUE
3ème : Économie	Philippe FOSSEPREZ	Quentin CONTRERAS
4ème : Finances	Ludovic POCHON	Ludovic POCHON
5ème : Environnement	Mario GEIS	Simon BRAND
6ème : Scolaire	Alain CHAPÉ	Xavier GEHIN
7ème : Culture & Associations	Annabelle BRIXON	Patricia MARSAN
8ème : Patrimoine et travaux	Denis DROUET	Nicolas DE ANTONIO
9ème : Tourisme	Anthony SERVAIS	Aurore PECHEUX

Nettoyage de l'église

Le vendredi 19 juin, plusieurs bénévoles se sont mobilisés pour participer au nettoyage de l'église.



Balais, chiffons et aspirateurs étaient en action pour redonner toute sa propreté à ce lieu de notre patrimoine.



Un grand merci à ces bénévoles pour les disponibilités !

La nouvelle numérotation



Dans le cadre de la modernisation de notre commune et afin de faciliter l'intervention des services de secours, de la Poste et des livreurs, l'actualisation des numéros d'habitations est pour bientôt.

Chaque foyer concerné recevra prochainement un courrier individuel précisant son nouveau numéro de voirie officiel.

La Poste étant pleinement associée à cette démarche, une année de transition est prévue pour acheminer votre courrier, même s'il mentionne encore votre ancienne adresse.

Les démarches à effectuer

Service Public
Vos droits et démarches plus simplement
Déclaration de changement d'adresse

Mettez à jour votre carte grise, vos contrats d'énergie (électricité, gaz, eau, OM, …). Prévenez votre caisse d'allocations, votre mutuelle, les impôts, vos banques, votre employeur…
Pensez à modifier vos sites internet favoris et prévenir vos proches.

Bon à savoir : La mise à jour de votre Carte Nationale d'Identité ou de votre passeport n'est pas obligatoire immédiatement, elle se fera lors du prochain renouvellement.



Dans le cadre de cette réorganisation, toutes les boites jaunes seront supprimées car non utilisées (moyenne : 1 courrier relevé par mois), **seule celle de la Mairie restera !**

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

En raison de l'arrêté préfectoral en vigueur concernant les restrictions d'usage d'eau, la municipalité a le regret de vous annoncer l'annulation de l'édition 2026 des Maisons Fleuries. Nous réfléchissons déjà à de nouvelles solutions pour les prochaines années, avec un objectif essentiel : fleurir tout en préservant l'eau.

Rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition, nous l'espérons pleine de couleurs …

Vous souhaitez devenir Jury pour l'édition 2027, faites-vous connaitre en Mairie.

Une nouvelle rentrée à l'école Michèle Drouet

La rentrée scolaire est désormais derrière nous, et toute l'équipe est heureuse d'accueillir les élèves pour une nouvelle année riche en découvertes, en apprentissages et en projets ! L'équipe enseignante se compose de Mme LOUIS (Directrice et en charge des TPS PS MS), Mme DIDIERLAURENT (en charge des GS CP), de Mme DEQUENNE (en charge des CE1 CE2), de M TINTURIER (en charge des CM1 CM2), de Mme PONSIGNON (enseignante spécialisée), de M RAGUIN (enseignant qui fait la liaison école / collège) et accueille cette année deux nouvelles collègues : Mme BAUER (qui complètera les lundis Mme DIDIERLAURENT et Mme LOUIS les mardis) et Mme MALBRANQUE qui a été nommée titulaire mobile sur l'école. Mmes GUILLAUME et AMAGLIO, AESH et Mme ELERINGER, ATSEM et responsable du périscolaire complètent cette équipe.

L'école compte 75 élèves répartis en 4 classes :
16 TPS PS MS
20 GS CP
24 CE1 CE2
15 CM1 CM2

Les projets en perspective :

- L'opération **« Nettoyons la Nature »** en partenariat avec les centres E.LECLERC. Dès ce vendredi 25 septembre après-midi, les élèves sillonneront les rues de leur village pour en nettoyer les déchets. Cette action permettra de sensibiliser les enfants à la protection de leur environnement proche et de les rendre acteurs de sa préservation.
- Le projet **« Plantons des Ormes dans nos villages »**. L'an dernier, les élèves ont replanté 4 jeunes plants derrière l'école et fait germer des graines avec le concours de l'Association « Mémoires Vives », présidée par Mme MECHIN et M CAVEGLIA, professeur de SVT au collège d'Argonne. Ce travail se poursuit cette année. Les élèves ont mis en valeur leur travail lors de la « fête de l'orme » ce dimanche 11 octobre, exposition à laquelle les parents et amis de l'école ont chaleureusement été conviés.
- Des **projets sportifs** en partenariat avec l'USAM Argonne Meuse. L'école bénéficiera d'interventions en handball et badminton.
- Les **projets lecture** toujours à l'honneur : Mme PRIM interviendra auprès des petits et cours élémentaires dans le cadre du dispositif « lire et faire lire » et Mme SIRJACQUES, bénévole pour la bibliothèque pour les petits et les plus grands du cours moyen. Les CM1 et CM2 participeront cette année encore au concours des « petits champions de la lecture » qui donnera lieu à une lecture publique en janvier à Clermont avec les autres écoles du secteur. Autant de belles occasions de partager, découvrir et développer le plaisir de lire.

Toute l'équipe remercie la Municipalité pour son soutien et souhaite aux élèves et à leurs familles une très belle année scolaire ponctuée de réussites, de découvertes et de moments de partage !



Croquis du rendu à postériori des travaux



Plateau devant la Mairie



Plateau devant l'école

Nouvelle campagne de stérilisation des chats errants

Qu'est-ce qu'un chat errant ?

Un chat est considéré en état de divagation s'il est non identifié à plus de 200 m des habitations, à plus de 1 000 m du domicile de son maitre sans surveillance ou sans propriétaire connu et saisi sur la voie publique.

La prolifération des chats errants est devenue un FLEAU ! **NOURRIR** ces chats dans l'espace public est I**NTERDIT** et peut être VERBALISE. Cela favorise leur taux de survie et encourage la reproduction, ils ne chassent plus ! Leur apporter de la nourriture a aussi un impact sur la biodiversité, oiseaux et rongeurs.

Qui est responsable ?

Le Maire est responsable de la lutte contre la divagation des animaux sur sa commune. La détermination à lutter contre la divagation de ces animaux, tout en favorisant des solutions humaines et durables, est le défi auquel nous devons tous ensemble faire face.



Que faire ?

Les citoyens doivent informer la mairie des chats errants. Après avoir été capturé, le petit intrépide doit être stérilisé, identifié, puis relâché là où il a été trouvé.

1 couple de chats donne, 4 ans plus tard, un chiffre hallucinant … 20 736 chats.

Déjà la **4ème campagne** de stérilisation est en cours dont les frais sont répercutés aux administrés.

Déchets & Tri : chaque geste compte !

Pourquoi trier ?

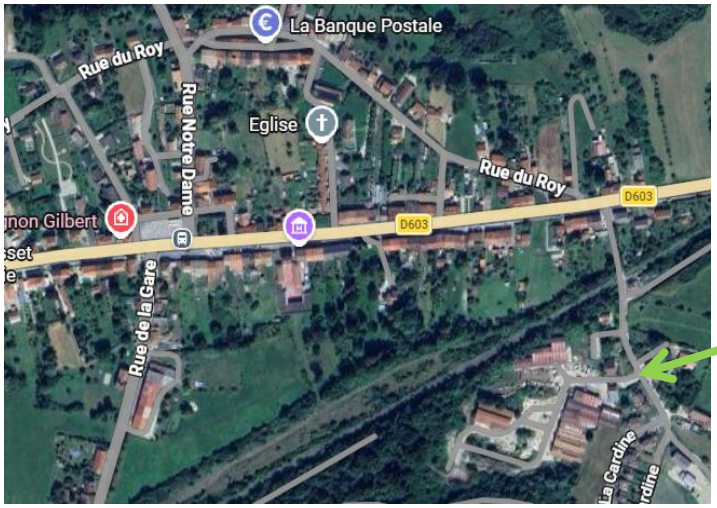
- Recycler certains matériaux comme le papier, le carton, le métal et le plastique afin d'économiser des matières premières et de l'énergie
- Réduire la quantité de déchets « ordure ménagère » qui doit être éliminés
- Limiter l'impact des déchets sur l'environnement







Tri des vêtements : ce qui change en 2026







Les déjections canines

Les déjections canines sur la voie publique sont considérées comme des déchets au même titre que les déchets et ordures. Tout propriétaire de chien est tenu de ramasser immédiatement les crottes de son animal sur le domaine public, y compris les trottoirs, espaces verts et aires de jeux pour enfants. La découverte d'une déjection canine sur votre terrain, qu'il s'agisse d'une pelouse, d'une allée de garage ou d'une entrée d'immeuble, constitue une nuisance réelle. Ce geste traduit un manque de civisme de la part du propriétaire de l'animal.

Veillons à protéger la tranquillité des résidents et l'hygiène des lieux publics.



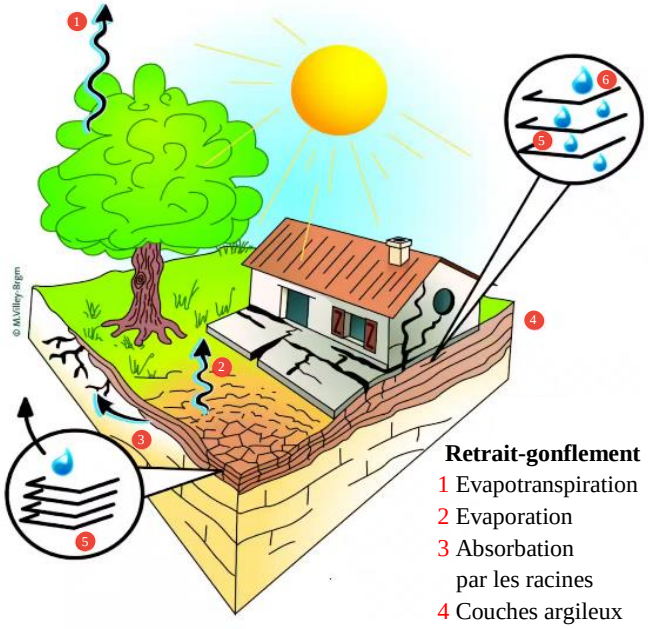
Le phénomène de retrait-gonflement

Le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux (RGA)

Le retrait-gonflement des argiles est un phénomène où les sols argileux se rétractent en période sèche et gonflent lors des pluies, provoquant des fissures et des déformations sur les bâtiments.

Sous les effets du changement climatique, les événements météorologiques deviennent de plus en plus fréquents et intenses en termes de sinistralité et de coût des dommages associés. Les structures légères, à l'instar des maisons et des routes, construites sur des sols argileux très plastiques et sensibles aux phénomènes de retrait et de gonflement, subissent davantage de dégradations imputables à la sécheresse.

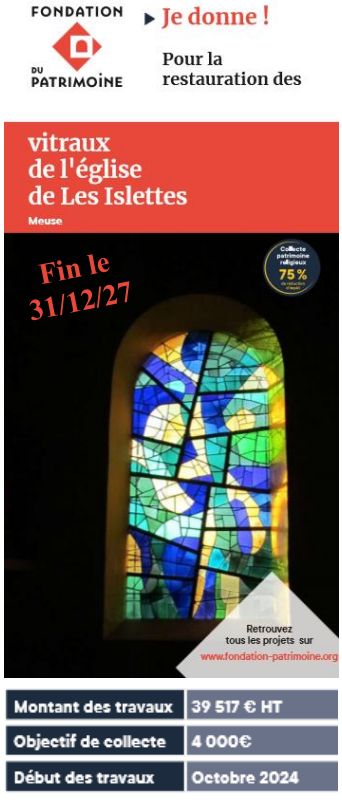
Pour obtenir une indemnisation, il est nécessaire de déclarer le sinistre à votre assureur, de faire réaliser une expertise et de constituer un dossier complet. La garantie catastrophe naturelle est obligatoirement incluse dans votre contrat d'assurance habitation, mais elle couvre uniquement les dommages survenus pendant la période de reconnaissance.



Retrait-gonflement
1 Evapotranspiration
2 Evaporation
3 Absorbation par les racines
4 Couches argileux
5 Feuillets argileux
6 Eau interstitielle

La reconnaissance en état de catastrophe naturelle est prononcée par arrêté ministériel après constat officiel d'un épisode de sécheresse. Il est demandé aux propriétaires concernés d'adresser à la Mairie un courrier relatif aux dégradations survenues suite aux différents épisodes de sécheresse, accompagné de photos, ce qui permettra d'engager une procédure de reconnaissance d'état de catastrophe naturelle.

Soutenez la réfection des vitraux d'une église dans la Meuse !



L'état sanitaire général des vitraux et de la métallerie en l'église de la Nativité Bienheureuse de la Vierge Marie aux Islettes montré une oxydation avancée des plombs ainsi que la casse de certains profilés de ceux-ci, des verres cassés, des points lumineux, des plombs étirés... Les vitraux nécessitaient une restauration complète.

L'église actuelle a été bâtie en 1827 et 1828 selon les plans et sous la conduite de l'architecte de Verdun, Mr CAUYETTE. Les cartons des vitraux ont été dessinés par Jean-Baptiste THIERY, artiste originaire de Sainte-Menehould et réalisés par le réputé atelier Simon de Reims. Les formes qui se déploient dans une symphonie de couleurs, évoquent de façon stylée, des anges.

La municipalité, par le biais de ces travaux souhaite pérenniser la structure et permettre la sauvegarde du patrimoine culturel de la commune et l'engage dans l'attrait du développement territorial et touristique. L'éclairage de nuit des vitraux met en avant ce patrimoine.

▶ Bulletin de don

▶ Oui, je fais un don pour aider la restauration des **vitraux de l'église de Les Islettes**

Sur notre site internet
www.fondation-patrimoine.org/101740
ou en flashant le QR code ci-contre.

Enfin, l'organisation de concerts et de visites guidées sera au programme de l'année 2027.

Musée du Verre d'Argonne

















Festivités du 14 Juillet
annulées



Commémoration du 14 Juillet 2026

B.V.B
Bibliothèque Vallée de la Biesme















Vie Associative – A vos agendas !

Habitants du territoire : votre avis nous intéresse !

La Communauté de Commune Argonne Meuse souhaite recueillir vos attentes et vos besoins concernant :

- Les formations aux gestes qui sauvent
- L'alimentation et la prévention santé
- L'aide aux devoirs
- L'accueil de loisirs en vacances scolaires.

Répondez ici avant le **1er novembre** : https://forms.cloud.microsoft/e/h9qG3JvNkS















Pharmacie de garde

Octobre		Nov.		Déc.		Janvier	
J	1	D	1	Ma	1	Ve	1
Ve	2	L	2	Me	2	S	2
S	3	Ma	3	J	3	D	3
D	4	Me	4	Ve	4	L	4
L	5	J	5	S	5	Ma	5
Ma	6	Ve	6	D	6	Me	6
Me	7	S	7	L	7	J	7
J	8	D	8	Ma	8		
Ve	9	L	9	Me	9		
S	10	Ma	10	J	10		
D	11	Me	11	Ve	11		
L	12	J	12	S	12		
Ma	13	Ve	13	D	13		
Me	14	S	14	L	14		
J	15	D	15	Ma	15		
Ve	16	L	16	Me	16		
S	17	Ma	17	J	17		
D	18	Me	18	Ve	18		
L	19	J	19	S	19		
Ma	20	Ve	20	D	20		
Me	21	S	21	L	21		
J	22	D	22	Ma	22		
Ve	23	L	23	Me	23		
S	24	Ma	24	J	24		
D	25	Me	25	Ve	25		
L	26	J	26	S	26		
Ma	27	Ve	27	D	27		
Me	28	S	28	L	28		
J	29	D	29	Ma	29		
Ve	30	L	30	Me	30		
S	31			J	31		

Pharmacie de l'Argonne - 24 Pl. d'Austerlitz
51800 Ste Ménehould - 03 26 60 85 60

Pharmacie du Château - Super U
51800 Ste Ménehould - 03 26 60 85 42

Pharmacie François - 9 Place d'Austerlitz
51800 Ste Ménehould - 03 26 60 86 62

Pharmacie Kimeneau - 2 Rue des étanchettes
51330 Givry-en-Argonne - 03 26 60 01 43

Pharmacie Vandeputte - 13 Rue Thiers
55120 Clermont-en-A. - 03 29 87 41 40

Horaires :
Lundi 14h - 19h
Mardi - Vendredi 9h-12h/14h-19h
Samedi 9h-12h

A savoir

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les Islettes
Du Lundi au vendredi
de 9h à 12h

LA POSTE

NUMEROS UTILES

Bibliothèque du Val de Biesme
Tél. 03 29 88 41 67

Association Familles Rurales de Clermont
Tél. 03 29 88 41 67

Codecom Argonne-Meuse 17 rue Thiers Clermont-en-Argonne
Tél. 03 29 87 40 12

Maison de Santé Rurale Secrétariat Médical
Tél. 03 29 87 41 12

ILCG
Centre Argonne Coordination gérontologique
Tél. 03 29 88 44 88

ADMR Clermont
Tél. 03 29 88 43 44

Taxi Collignon-Leroy
Tél. 03 29 88 24 15

URGENCES

Urgence médicale : 15 ou 112

Premier secours : 18

Police : 17

Violence Femmes info : 39 39

Maltraitance personnes âgées et handicapées : 39 77

Allo enfance en Danger : 119

Urgence sociale : 115